

COTISATION 2025

La date limite de paiement des cotisations est fixée au 31 mars 2025.

Vous pouvez payer par chèque bancaire à l'ordre de :

Association Amicale Asnières Social, avec votre carte de membre et une enveloppe timbrée pour le retour.

Ou par virement bancaire :

Ass Amicale Asnières Social (IBAN) : [FR76 1020 7000 5621 2128 3483 636](#)

Ou par Carte Bancaire : <https://www.helloasso.com/associations/amicale-asnieres/adhesions/adhesion>

Pour avance, je vous remercie de votre fidélité.

La responsable des cotisations
Martine FOUQUET



COTISATION 2025

N° de carte monsieur : N° de carte madame :

NOM : Prénom :

Membre : 24,00€ 24 € x = €

Membre sympathisant : 28,00€ 28 € x = €

Par : Espèce ou Chèque à l'ordre de :
Association Amicale Asnières Social

Envoyer les 4 supports à :

Martine FOUQUET
Amicale Asnières - Cotisation
285 Rue De Pimprez
60170 Ribécourt-Dreslincourt

Mail : fouquetmart@gmail.com

par virement

Association Amicale Asnières Social (IBAN) : [FR76 1020 7000 5621 2128 3483 636](#)

par carte bancaire sur place

